12° 21

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE TOULOUSE,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LÉGISLATEURS,

SANS factieux & ſans agitateurs, nous nous livrions tranquillement à l'eſpérance de voir de grands ſuccès terminer la guerre ſainte des hommes contre les tyrans..... Soudain un homme audacieux s'eſt élevé au milieu de vous ; il a calomnié les Aſſociations patriotiques ; il a ſuppoſé des factions, des partis & des conſpirations ; il a oſé en tracer les prétendus ravages, & alors ſeulement le calme a commencé à diſparoître ; l'indignation, l'étonnement & l'horreur ont rem-

Cour FRC 8728

M+W 17560

placé nos espérances : la France agitée a éprouvé les premieres commotions du trouble, & cette fois nous avons reconnu un véritable conspirateur ; nous avons vu ses fureurs, & sa profonde dissimulation a disparu sous le masque qui avoit trop long-temps fasciné les yeux crédules des Patriotes.

Qui l'eût cru, Législateurs ? Le criminel a paru dans le sanctuaire de la justice ; il y a exhalé les poisons de la calomnie & de la discorde ; il a eu pour témoins de son crime plusieurs milliers de Français, & les foudres de l'accusation nationale n'ont pas écrasé à l'instant l'impie blasphémateur ! & mille voix n'ont pas appelé sur sa tête la vengeance des Lois ! & sa présence, indignement tolérée après son outrage, a attesté une impunité scandaleuse, ou une impuissance aviliſſante pour le Sénat français !

On vous a parlé de ses rapports avec le conquérant de la liberté américaine : croit-on donc que Washington eût jamais méconnu les Lois, les principes & la pudeur, au point d'abandonner son camp, & d'aller dicter des Décrets au Congrès ? Eh Messieurs ! que ne rappeloit-on plutôt ses rapports, & son horrible parenté avec l'in-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

fame Bouillé, les ſoins qu'il ſe donna pour préconiſer ce digne allié dans les mois d'Août & de Septembre 1790, & cette identité frappante de diſſimulation, d'audace & de fierté qui caractériſent ces deux parjures !

Légiſlateurs, il en eſt temps, tous les voiles doivent être déchirés; les vaines conſidérations doivent être écartées, & ce n'eſt plus à des convenances qu'il faut s'arrêter.

Celui-là eſt factieux, qui oſe troubler le calme majeſtueux d'une grande nation; celui-là eſt rebelle, qui, loin de punir les prétendus réclamans de ſon armée, oſe s'en montrer l'organe en préſence des Légiſlateurs qui l'avoient condamné au ſilence; celui-là eſt traître, qui, lorſque de premiers ſuccès aſſurent la conquête de la liberté chez des peuples voiſins & alliés, oſe parler de faire rétrograder nos armées victorieuſes, pour livrer ces peuples à la vengeance des deſpotes; celui-là eſt ſcélerat, qui, lorſque la nation lui a montré les ennemis qu'il falloit attaquer, ménage ceux-ci pour aller calomnier les ennemis de ſon ambition & de ſon amour-propre; celui-là abhorre la Conſtitution, qui, par d'inſidieux dé-

tours s'efforce de la détruire en ayant l'air de la défendre.

Et cet homme vit encore !

Légiſlateurs, ce ne peut être qu'à la léthargie des organes de la Loi qu'il doit ſon exiſtence & ſa liberté, & cette léthargie ne ſauroit ſubſiſter plus long-temps. Armez-vous donc de courage ; puniſſez le coupable ; vengez la nation outragée & la foi des ſermens violée : effrayez les méchans, qui déjà préconiſent ce nouveau Cromwel, & ſi jamais de miſérables prétextes venoient arrêter ou laſſer votre courage, hommes de bien, deſcendez dans votre conſcience, vous y trouverez votre devoir, & là ſera toujours la volonté ſuprême du peuple que vous êtes chargés de repréſenter.

Les Membres compoſant le Conſeil général de la Commune.

A Toulouſe, ce 7 Juillet 1792, L'an 4e. de la Liberté.

91 77

ADRESSE
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA COMMUNE DE TOULOUSE,
AU ROI.

ROI DES FRANÇAIS,

JUSQU'A quand abuſerez-vous de la confiance d'un grand Peuple qui veut être libre ? Il n'eſt plus de meſure pour contenir ſon indignation. Son indignation n'eſt plus fixée que ſur le Pouvoir exécutif. Ce peuple ne porte plus ſes regards que ſur vous. Et n'eſt-ce pas vous qui plongez la Patrie dans le plus grand péril ?

Pourquoi ces *veto* abſolus ſur des Lois urgentes ?

Pourquoi le renvoi des Miniſtres qui ont la confiance de la Nation ?

Pourquoi ce Général audacieux, qui oſe braver la Nation juſques dans le ſanctuaire de ſes Lois, ne porte-t-il déjà la peine de ſon crime ?

Pourquoi cette Haute-Cour demeure-t-elle dans une inaction abſolue ?

Pourquoi des Français rebelles, pris dans les combats, ne ſont-ils frappés ſur le champ du glaive de la Loi ?

Pourquoi cette Proclamation, vrai manifeſte contre les Français ?

Pourquoi dérober à de grandes armées, pleines d'ardeur pour la gloire & le ſalut de la France, l'occaſion du triomphe ?

Pourquoi les forcer à rétrograder, lorſqu'elles devroient marcher à pas rapides ?

Tout concourt à la ruine de l'Empire.

Roi des Français, écoutez le Peuple ſouverain ; de toutes parts il annonce ſa volonté ſuprême. Eloignez de vous ſes ennemis, frappez-les du glaive redoutable. Entourez-vous des vrais amis de la Conſtitution ; redonnez le mouvement à la machine politique, ſinon, craignez vous-même le déſeſpoir & l'anathême d'un Peuple outragé.

Les Membres compoſant le Conſeil général de la Commune.

A Toulouſe, ce 7 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté.

A TOULOUSE,
Chez D. DESCLASSAN, Maître-ès-Arts, Imprimeur de l'Académie Royale des Sciences.